

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

En an, Saumur.	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois.	10 »	13 »
Trois mois.	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
6 — 56 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
5 — 47 — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On écrit de Copenhague, 4 avril, au *Pays* : Le bombardement de Sonderbourg a causé une exaspération inexprimable. On a demandé au ministère de la guerre un ordre de représailles qui pût donner satisfaction à l'esprit public. La vengeance ne serait pas difficile. Une ou deux frégates pourraient bombarder les villes qui bordent les côtes de l'Allemagne du Nord.

Le ministère a repoussé cette idée. Le gouvernement danois ne veut pas dépouiller le caractère de modération et d'humanité dont il a donné tant de preuves depuis le commencement de la guerre.

Si, à Copenhague, l'opinion publique est irritée contre les Allemands, elle n'est guère mieux disposée en faveur de l'Angleterre. On n'a pas encore oublié la fameuse dépêche de lord Russell ni les incertitudes de sa politique. Les correspondances adressées aux journaux anglais ne sont pas de nature à modifier les sentiments de la nation danoise.

Les journaux allemands disent tous les jours que le blocus n'est pas effectif et que les ports de la Baltique sont toujours ouverts au commerce. Cependant les faits contredisent ces déclarations. Le journal de *Voss* avoue que le port de Dantzig renferme 103 navires prussiens qui n'osent sortir. Ils s'exposeraient à être capturés par l'escadre danoise qui croise en vue de ce port. Le port de Hambourg et celui du Cuxhaven sont encombrés de navires. La Suède va bientôt arriver à notre secours.

Déjà un vaisseau de ligne à hélice stationne dans le port de Carlsrona. Il porte 800 hommes d'équipage, il est commandé par le commodore Indebetton et le capitaine Thorsell. Deux sections de la flottille des canonnières suédoises ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à entrer en campagne. On arme à Colscrona un autre vaisseau à hélice, le *Charles XIV Jean*, et deux grandes frégates.

Notre armée a reçu de nombreux volontaires suédois, norvégiens et finnois.

Le Danemark n'a jamais couru de plus grand danger. La conférence de Londres permettra-t-elle à la diplomatie de nous sauver? J'espère que nous devons notre salut à nous-mêmes. En tout cas, si c'est la diplomatie qui doit nous secourir, nous lui en donnerons le temps.

Plusieurs journaux de Berlin, parmi lesquels le *Publiciste*, la *Gazette du soir* et la *Gazette de Voss*, se prononcent sans détour pour l'annexion des Duchés à la Prusse.

La *Gazette de Milan* prétend savoir que M. Visconti-Venosta vient d'adresser une note au ministre d'Italie à Copenhague. Le gouvernement italien déclarerait qu'il est très-satisfait de n'avoir pas à prendre part à la prochaine conférence, parce que, malgré ses sympathies pour le Danemark, il n'aurait pu s'empêcher de soutenir les principes du libre vote et des nationalités.

Le bruit de la mort du Pape s'étant répandu à Palerme, quelques manifestations tumultueuses ont éclaté sur différents points, particulièrement sous les fenêtres de l'archevêché.

Ce commencement de désordre a été aisément réprimé par les autorités italiennes.

Les dépêches de Trieste ne peuvent plus laisser de doute sur la solution définitive de la question mexicaine. Tous les bruits tombent devant les faits, et dimanche la députation mexicaine a présenté à l'archiduc Maximilien le relevé des votes des municipalités qui placent sur sa tête la couronne de Montezuma.

Samedi, à huit heures du matin, l'empereur d'Autriche, accompagné des archiducs et du comte de Rechberg, est arrivé à Miramar. Le télégraphe annonce qu'après la signature des pièces et le déjeuner, Sa Majesté et les personnes de sa suite ont repris la route de Vienne, et que l'empereur et l'impératrice du Mexique ont dû partir lundi, pour leur nouvelle patrie.

On lit dans la *Gazette militaire* de Vienne : Sa Majesté a permis que l'on recrute dans l'intérieur de l'empire autrichien un corps de volontaires de 6,000 hommes et de 300 matoles pour l'empire du Mexique. Ce corps se composera de 3 bataillons d'infanterie, d'un régiment de hussards, d'un régiment de uhlans, d'une compagnie de pionniers et d'une batterie d'artillerie.

Les officiers seront pris sur leur demande dans l'armée autrichienne. Les officiers qui se présenteront volontairement entreront dans l'armée mexicaine avec un grade de plus; et le retour dans l'armée autrichienne leur sera réservé pendant six ans. Mais après ce délai ils auront perdu tous droits à leur position intérieure dans leur patrie. Il faudra 260 officiers,

et l'on dit qu'ils s'en est déjà présenté 200 pour être reçus dans l'armée mexicaine.

En Grèce, le cabinet Canaris fait de louables efforts pour rétablir un peu d'ordre. Il a dissous le bataillon de Naupacte et celui de Vonitza.

En même temps qu'il cherche à ramener par de justes rigueurs l'armée au sentiment de ses devoirs, il épure l'administration par des destitutions de préfets.

Un ancien sénateur, qui s'était mis à la tête des bandes qui ont pillé et incendié, il y a quelques mois, la ville de Cyparissia, vient d'être nommé député. L'assemblée n'a fait nulle difficulté de valider son élection.

Un journal grec publie une statistique curieuse : il constate, pièces et chiffres en main, que depuis le 22 octobre 1862 soixante-deux ministres ont passé par le pouvoir. Le nombre des préfets et des fonctionnaires supérieurs est en proportion et par conséquent presque incalculable.

La prétendue insurrection de Corfou était une simple émeute de collégiens.

Rien n'est décidé encore sur la manière dont seront faites les élections dans les îles Ioniennes. Le nombre des représentants est fixé à 83.

Nous lisons dans la *Revue mensuelle*, de Mautrice, du 6 mars :

« Nous avons reçu de Madagascar, il y a quelques jours, des nouvelles qui confirment de plus en plus l'existence du roi Radama. On ne craignait pas d'en parler ouvertement à Ta-

### FEUILLETON.

2

## LE PREMIER SUCCÈS.

(Suite.)

— Je pensai donc que l'alouette, au-delà des nuages, voyait dans la gloire du paradis des laboureurs, quelquefois bien accablés, et des enfants qui, en ce monde, avaient été de pauvres petits aveugles comme moi. L'alouette les saluait d'un chant cordial, et leur disait, pour les réjouir encore davantage, qu'il avait dans notre paroisse d'autres laboureurs et un autre enfant infirme qui voulaient comme eux mériter le ciel. Cela fait, l'oiseau revenait à nous pour nous raconter ce qu'il avait vu, et nous aider ainsi à souffrir courageusement. Pourquoi mon père, aujourd'hui parmi les saints, ne demanderait-il pas à l'alouette de Saint-Énorat des nouvelles de son fils, de sa fille, et ne la chargerait-il pas, au retour, de nous consoler en son nom? Ah! si j'avais aussi des ailes pour m'élever au plus haut des airs et des yeux pour entrevoir, seulement un instant, ce père que je ne connais point et qui m'a quitté au berceau!... Mais non, mes pieds s'attachent à la terre, et mes yeux resteront fermés jusqu'à la fin!

Il est des situations qui produisent sur nous l'effet d'une serre chaude dans laquelle les saisons ne se reconnaissent plus. Au lieu d'arriver en son temps, tout alors se hâte, se précipite, et l'on est étonné de cueillir un fruit sur la branche où l'on attendait à peine un bouton. La cécité, en isolant un enfant des compagnons de son âge, en le portant à réfléchir, à chercher en lui-même des distractions qu'il ne peut trouver ailleurs, produit souvent ce résultat dangereux. S'il est doué d'un esprit fin, d'une imagination vive, d'un jugement droit, il y a beaucoup à croire que l'aveugle obtiendra dans le champ de la pensée la double récolte que les habitants de Montalte et d'Ascoli demandaient pour leurs blés à leur compatriote Sixte Quint. Le corps si frêle du jeune Rosmaded allait traverser son douzième été, mais son intelligence, mais son cœur avaient vingt ans, et par moments plus encore.

Le voyageur et son guide n'étaient plus qu'à une courte distance de Saint-Énorat, et l'église du bourg, bâtie au creux d'un vallon, découvrait enfin son clocher, jusque-là caché à tous les regards. A droite était la maison d'école, et derrière, sur la hauteur, un manoir du xvi<sup>e</sup> siècle, gauchement réparé dans le goût moderne, et offrant à l'admiration du touriste

ses gothiques tourelles ornées de persiennes d'un beau gris cendré. Ce manoir, Lucien de Mony le reconnut pour l'avoir souvent critiqué dans une horrible aquarelle envoyée à sa mère par la dame du lieu, avec beaucoup de solennité. Depuis cet acte de courtoisie, celle qui l'avait fait si généreusement s'était dérobée par un excès de travail, dans son atelier, aux applaudissements du monde, et les parents du jeune homme n'avaient pas tardé à la suivre, en laissant derrière eux l'affreux tableau. Quel qu'il fût pourtant, ce manoir en peinture n'était pas sans intérêt pour Lucien. Son père, qui gardait le souvenir des opéras-comiques de Sedaine, aimait à le lui montrer en fermant un œil, d'un air malin, et en fredonnant d'une voix cassée l'ariette si connue des amateurs du vieux répertoire :

C'est ici que Rose respire ;  
Ici se rassemblent mes vœux.

Le véritable nom de Rose était Marceline Ploubère, fille unique d'un ancien capitaine de vaisseau, qui avait commencé sa fortune par être mousse, et s'était fait une position honorable dans la marine, beaucoup moins par son instruction très-incomplète que par son courage dans le danger et son expérience de la mer. Son camarade Mony avait été d'abord son pre-

mier lieutenant, et, tantôt réunis pour une campagne, tantôt séparés pendant dix ans, quinze ans ou davantage, ces deux hommes s'étaient gardé l'un à l'autre une amitié très-fantastique en apparence, à cause de ses longs oublis, mais dont les brusques retours prouvaient la réalité. Peu d'années avant sa mort, par exemple, le père de Lucien ne rêvait plus pour son fils qu'un mariage avec Mlle Ploubère, et le vieux capitaine avait montré qu'il ne désirait pas moins cette alliance. La mort, le deuil, la maladie, avaient ajourné tous les projets; maintenant seulement, Lucien, resté seul de sa famille, tentait un voyage de découverte qui n'avait rien d'officiel, rien qui pût gêner sa liberté d'action ou embarrasser Marceline qu'il ne connaissait pas encore.

A deux lieues du bourg, une des roues de sa voiture s'étant détachée, il avait laissé là, voiture, bagages, domestiques, pour continuer sa route à pied, et respirer plus à l'aise les parfums du printemps. En apercevant devant lui l'original du pastel, son premier mouvement fut de s'arrêter.

— Déjà Saint-Énorat et Ploubère! s'écria-t-il. Diable! l'heure est un peu matinale pour me présenter au manoir.

— Pas du tout, répondit l'enfant. Le commandant,



matave. Des correspondants sérieux, non-seulement affirment que Radama n'est pas mort, mais encore annoncent qu'il est près de la capitale, menaçant le premier ministre dont l'intention était de se faire proclamer roi. On ajoutait que des ferments d'insurrection en faveur de Radama existaient à Emyrne, et qu'il serait accueilli avec enthousiasme.

» Si tous ces faits viennent à être confirmés, jamais péripéties aussi romanesques ne se seront fait jour dans les régions politiques; et Madagascar aura fourni aux dramaturges à venir un thème inépuisable.

La *Septinelle* de Maurice publie, d'un autre côté, la lettre suivante, émanée, dit-il, d'une personne qui, en raison de ses nombreuses et importantes relations avec Madagascar, est à même d'en recevoir des renseignements les plus précis, non-seulement sous le rapport du commerce, mais encore sur la marche des affaires politiques :

« Ma correspondance de Tamatave, arrivée par le *Saxonia*, me relate le fait suivant que je trouve rapporté dans trois lettres émanant de différentes personnes généralement renseignées : « Le bruit que Radama II n'est pas mort se répand avec plus de consistance que jamais. On assure qu'il a agi de complicité avec le premier ministre pour se faire passer pour mort, afin de ne pas être obligé d'exécuter le traité avec la France, et surtout la *Charle-Lambert*. »

Les puissances représentées à la conférence de Londres prendront le traité du 8 mai 1852 comme point de départ, les unes pour demander l'exécution des clauses qu'il renferme, les autres pour en demander la modification. Nous croyons utile de placer le texte du traité sous les yeux de nos lecteurs.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; le prince-président de la République française; S. M. la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; S. M. le roi de Prusse; S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Suède et de Norvège,

» Considérant que le maintien de l'intégrité de la monarchie danoise, liée aux intérêts généraux de l'équilibre européen, est d'une haute importance pour la conservation de la paix, et qu'une combinaison qui appellerait à succéder à la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre de S. M. le roi de Danemark, la descendance mâle, à l'exclusion des femmes, serait le meilleur moyen d'assurer l'intégrité de cette monarchie, ont résolu, à l'invitation de S. M. danoise, de conclure un traité afin de donner aux arrangements relatifs à cet ordre de succession un gage additionnel de stabilité par un acte de reconnaissance européenne.

» En conséquence, les hautes parties con-

tractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires : ...

» Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article 1<sup>er</sup>. Après avoir pris en sérieuse considération les intérêts de la monarchie, S. M. le roi de Danemark, de l'assentiment de S. A. R. le prince héréditaire et de ses plus proches cognats, appelés à la succession par la loi royale de Danemark, ainsi que de concert avec S. M. l'empereur de toutes les Russies, chef de la branche aînée de la maison de Holstein-Gottorp, ayant déclaré vouloir régler l'ordre de succession dans ses Etats, de manière à ce qu'à défaut de descendance mâle en ligne directe du roi Frédéric III de Danemark, sa couronne soit transmise à S. A. le prince Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg et aux descendants issus du mariage de ce prince avec la princesse Louise de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, née princesse de Hesse, par ordre de primogéniture, de mâle en mâle.

» Les hautes parties contractantes, appréciant la sagesse des vues qui ont déterminé l'adoption éventuelle de cette combinaison, s'engagent, d'un commun accord, dans le cas où l'éventualité prévue viendrait à se réaliser, à reconnaître à Son Altesse le prince Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, et aux descendants mâles issus en ligne directe de son mariage avec ladite princesse, le droit de succéder à la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre de S. M. le roi de Danemark.

» Art. 2. Les hautes parties contractantes, reconnaissant comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, s'engagent à prendre en considération les ouvertures ultérieures que S. M. le roi de Danemark jugerait à propos de leur adresser si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'extinction de la descendance mâle, en ligne directe, de S. A. le prince Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, issue de son mariage avec S. A. la princesse Louise de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, née princesse de Hesse, devenait imminente.

» Art. 3. Il est expressément entendu que les droits et les obligations réciproques de S. M. le roi de Danemark et de la Confédération germanique, concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg, droits et obligations établis par l'acte fédéral de 1815 et par le droit fédéral existant, ne sont pas altérés par le présent traité.

» Art. 4. Les hautes parties contractantes se réservent de porter le présent traité à la connaissance des autres puissances, en les invitant à y accéder.

» Art. 5. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres,

dans le délai de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

» En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Londres, le 8 mai, l'an de grâce 1852.

» Signé : BILLE, KUBECH, A. WALEWSKI, MALMESBURY, BUNSEN, BRUNNOW, REHAUSEN. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La population de Londres continue à s'occuper de l'entrée de Garibaldi dans cette capitale. *L'Observer* annonce que lord Palmerston et le comte Derby doivent assister au banquet qui aura lieu, mardi, à Stafford-House. Il n'est même pas impossible que le général soit honoré d'une invitation à l'hôtel de la Trésorerie. En attendant la grande fête de Chiswick, Garibaldi a fait une visite à l'arsenal de Portsmouth.

— La commission d'enquête chargée d'étudier les causes de l'insuffisance de la monnaie divisionnaire en France vient de publier son rapport.

D'après les recherches de la commission, la disparition des monnaies divisionnaires de l'argent serait due, comme on le pensait d'ailleurs, à une spéculation d'exportation, ainsi qu'à la disparition de la pièce de cinq francs en argent, la pièce de cinq francs en or n'étant acceptée qu'avec une certaine répugnance à raison de son faible module. Le remède serait donc dans la fabrication de monnaie à titre inférieur, et la commission paraît incliner vers l'adoption de cette mesure.

— On vient de mettre en vente, à Paris, un amidon qui a la propriété de rendre les étoffes incombustibles. C'est un amidon qui a toutes les qualités de l'amidon le plus fin, le plus parfait, et coûte le même prix que les amidons les plus communs; il n'a aucune action sur la fibre filamenteuse, n'attaque en rien les tissus et n'altère pas les couleurs.

Le fer à repasser ou le cylindre glissent sur cet amidon avec une facilité admirable; le linge est d'une éclatante blancheur et ne perd rien de sa légèreté ordinaire. L'enduit est solide; il ne se décompose pas à la chaleur; il ne se ramollit pas à l'humidité, il se comporte enfin comme l'amidon ordinaire.

Désormais, toute mort occasionnée par l'incendie des vêtements ne pourra être attribuée qu'à la négligence et à l'imprévoyance!...

— Le sommier élastique est menacé. On vient d'imaginer le matelas de liège, qui emporterait de beaucoup sur les autres au point de vue de l'hygiène et du bon marché. Une société de Nantes vient d'obtenir la cession du

brevet de l'inventeur pour l'exploitation de cette industrie dans dix-huit départements voisins de la Loire-Inférieure.

## Chronique Locale.

Un de nos concitoyens, M. Bineau, vient de publier une brochure très-intéressante sur la ville de Saumur, son budget, ses travaux, ses emprunts (1). Cet écrit se recommande par l'élégance du style, la lucidité dans le développement des idées, et par la manière savante avec laquelle les chiffres et les divers opérations sont exposés, sans fatiguer leurs combinaisons le lecteur le moins versé dans ces sortes d'études.

Chaque citoyen trouvera dans ce travail exposé détaillé du budget des recettes et des dépenses de la ville de Saumur, des explications sur la nature, l'origine et la nécessité de certains articles, quelques comparaisons entre plusieurs époques, et une appréciation des travaux et des emprunts compris dans une période de quarante ans.

Tel est le programme que s'est tracé M. Bineau.

Chacun aujourd'hui peut donc se rendre compte des ressources de la ville et des différentes charges qui lui sont imposées, sans non pas dans tous ses détails, mais au moins dans son ensemble, l'emploi des fonds et exercer par cela même un contrôle intelligent sur les recettes et les dépenses urbaines et sur la marche de l'administration.

« Si le public est plus éclairé, dit M. Bineau, il jugera l'administration avec moins de prévention et avec plus d'indulgence et d'équité quand il verra combien sa tâche est difficile.

L'écrivain, sans avoir la prétention de poser en réformateur ou même en critique véridique, indique quelques réformes et attire l'attention générale sur plusieurs points très-importants. De là des réflexions plus ou moins justes, sans doute, mais que lui a suscitées l'amour du bien public.

On nous écrit de Saix, le 8 avril :

« Hier, à une heure de l'après-midi, d'épais et noirs tourbillons de fumée ont tout-à-coup révélé un incendie dans les bois de la commune de Saix, appartenant à MM. Delavaux. M. le maire, un des premiers sur les lieux, fit aussitôt donner l'alarme dans le bourg, en peu d'instants un grand nombre d'habitants avaient répondu à son appel. Du côté opposé à 100 colons de St-Hilaire, guidés par plusieurs employés et des contre-maitres, arrivaient pas gymnastique.

» Les bruyères et les ajoncs étaient épaissés, le vent soufflait avec force; aussi l'incendie se développait-il rapidement.

(1) 1 vol. in-8. — Prix 1 fr. — Chez Javaud, libraire et au bureau du journal.

j'en répons, est dans son jardin, et vous pourriez fort bien rencontrer Mademoiselle sur le chemin de l'église.

— Mon ami, continua le voyageur, que dites-vous de Mlle Ploubère? Pour ma part, je lui sais un gré infini d'avoir eu l'heureuse pensée de compléter pour vous un enseignement commencé par les enseignants.

On approchait de la maison d'école, devant laquelle arrivaient, dans toutes les directions, de petites paysannes, livres à la main et paniers sous le bras. L'agitation et le bourdonnement des abeilles autour de la ruche donneraient seules une idée du mouvement, du langage animé, mais à voix couverte, de cette foule de jeunes filles, toutes également occupées de l'étranger conduit par le frère de l'institutrice. Les moins timides, pour le considérer de plus près, avancèrent de quelques pas, les unes s'adressant à l'aveugle, les autres au chien qui les saluait en agitant la queue d'un air amical.

— C'est toi, mon bon vieux Fidèle? C'est toi, mon camarade?

— Dis-donc, Maurice, est-il vrai que tu dois chanter ce soir au salut?... — Non, non, vilain, à bas les pattes! Vous avez trotté dans l'herbe, au bord des ruisseaux... vous êtes crotté.

Maurice répondait qu'il chanterait, en effet, le soir; et Fidèle, sans tenir compte des observations humiliantes, sautait, folâtrait, laissant quelques traces rustiques de ses jeux au jupon de celle-ci, au tablier de celle-là. De là des cris, des exclamations qui attirèrent l'attention de la maîtresse d'école. Elle parut sur le pas de la porte.

— Pourquoi ce bruit, mes enfants? Entrez, entrez vite; nous allons commencer la classe.

A ceux qui nous diraient qu'une robe de laine brune, un col piqué, un fichu vert pâle, soie et coton, ne forment pas une toilette éblouissante, nous répondrions que toutes les parures ne se vendent pas chez les marchands, et que le bon Dieu en tient beaucoup en réserve, qu'il donne gratis à qui lui plaît. La jeunesse, la beauté, la grâce, la modestie sont assurément quelque chose, et ces précieux avantages, Mlle de Rosmadec les possédait tous à la fois. Ses yeux n'étaient point de ceux qui lancent des éclairs, son teint n'avait point d'éclat, sa taille, au-dessous de la moyenne, manquait peut-être de légèreté, mais quel franc et doux regard que le sien! quel front pur! quelle expression de bienveillance et de sérénité sur ses lèvres; et combien l'ensemble de ses traits révélait aux moins clairvoyants une existence

sérieuse, digne, une âme chaste, aimante, bonne jusqu'aux limites les plus extrêmes du courage et de l'abnégation! Déjà très-bien disposé en faveur de son jeune guide, Lucien de Mony eut de la peine à réprimer, dans le gracieux salut qu'il lui adressa, un de ces signes particuliers aux vieilles connaissances qui se rencontrent inopinément.

— Je vous connais bien, pourtant, pensait notre voyageur en s'inclinant très-bas devant Amélie; si vos habits me disent que vous êtes la pauvreté et le travail, un instinct qui ne trompe pas m'assure également que vous êtes aussi la candeur, la force, la piété, l'esprit de sacrifice.

Et tandis qu'il parlait ainsi en lui-même, il prononçait tout haut des paroles banales sur le service que Maurice de Rosmadec venait de rendre à un étranger.

A son tour, la maîtresse d'école du village balbutia des mots décousus sur le peu d'importance du service et le plaisir d'obliger. Entourée d'une soixantaine de petites filles qui l'écoutaient les yeux écarquillés et la bouche ouverte, elle n'avait pas achevé sa phrase lorsque le bruit d'une clochette violemment agitée vint mettre fin aux civilités réciproques. A ce signal accoutumé et mis en jeu deux fois par jour par la main vigoureuse de Nanon, la vieille ser-

vante, toute la foule enfantine se précipita dans la maison. Bon gré, mal gré, Amélie, Maurice, Fidèle furent enveloppés dans la retraite et emportés par le courant au milieu de la salle d'études.

Resté seul, Lucien gravit la colline en se dirigeant vers le manoir. Avant d'y pénétrer, il se détourna et jeta sur le toit jauni de la maison d'école un regard humide et prolongé. Il vit plusieurs hirondelles s'envoler et venir autour des cheminées avec l'air affairé propre à ces oiseaux. Les voyageuses arrivaient, et l'inspection qu'elles faisaient des tuiles, des pierres ardoises, et, par échappées, de chaque fenêtre, de la logis principal, de chaque ouverture d'un vieux garage, de chaque buisson du jardin, prouvait que l'occupation du moment était de s'assurer avant tout si quelque changement inopportun n'avait pas lieu pendant leur absence. Ce que Maurice avait dit de la chanson de l'alouette revint à la mémoire du jeune homme, et la poésie sereine de cette machine inonda son cœur :

— Non, non, murmura-t-il, rien n'est changé, hirondelles curieuses; et fasse le ciel qu'au retour de nouveaux voyages, le frère et la sœur se retrouvent encore ensemble, pour vous saluer, comme à présent d'un joyeux bonjour.



» Mais bientôt, sur la droite les paysans conduits par M. le maire, sur la gauche les colons, tous armés de longues gaules, ont attaqué le feu avec autant d'ensemble que d'entrain. Ils forçaient d'abord les flammes à tomber sous leurs coups répétés, puis les étouffaient sous leurs piétinements. Le combat, car c'en était un véritable, a duré plus d'une heure.

» Le feu a dévoré environ 12 hectares; dans un pays aussi boisé, il pouvait prendre des proportions effrayantes. MM. Delavau, tous les trois sur les lieux, ont adressé à tous les travailleurs, et aux colons en particulier, les plus vifs remerciements.

#### CHEMIN DE FER DE LAVAL A LA LOIRE.

Par décision du 22 juillet 1861, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a ordonné les études d'un chemin de fer de Laval à la Loire, en vue d'unir les voies qui partent du littoral de la Manche normande sur la côte nord, avec celles qui aboutissent aux ports de la côte sud-ouest de la France. Deux points se présentaient pour aborder et traverser la Loire : Angers et Nantes. Les études du projet du chemin de fer partant de Laval ont dû conséquemment porter sur deux directions : l'une vers Nantes et l'autre vers Angers.

L'un de ces deux tracés seulement doit être adopté; et c'est pour éclairer la décision que prendra le gouvernement à ce sujet, que les deux tracés sont exposés en même temps aux enquêtes présentement ouvertes aux préfectures de Nantes et d'Angers. Là, on peut aussi prendre connaissance des avant-projets, et du devis des dépenses, et des produits pour chaque tracé.

La ligne ne sera établie provisoirement qu'avec une simple voie, pour les terrassements; mais cette voie devant se doubler ultérieurement, les achats de terrain et les dimensions des passages et ouvrages d'art seront arrêtés en conséquence.

Voici quelques détails qu'il importe de faire connaître :

La longueur totale du chemin de fer de Laval à Nantes sera de 159 kilomètres, mesurés de gare en gare. La ligne comportera quatorze stations, qui se présentent ainsi, en partant de Nantes : Carquefou, Sucé où la voie passera l'Erdre, Nord, Abbaretz, Issé, Moisdon, Châteaubriand, Soudan, Pouancé, Chazé-Henri, Renazé, Craon, La Chapelle-Craonnaise, Cossé-Levivien, Chemillé, puis Laval.

C'est à Oudon que la ligne se détache de la voie de Nantes à Tours, soit à 1,500 kilomètres de la grande gare, et c'est à Aligné, à l'ouest de Laval, que se fait le raccordement avec la ligne de Paris à Rennes.

Le capital de premier établissement est de 52,800,000 fr., ce qui porte la dépense par kilomètre à 246,971 francs.

Sur le tracé de Laval à Angers, la dépense

kilométrique serait un peu plus forte, soit 256,739 fr.

Le produit brut sur la ligne de Laval à Nantes serait par kilomètre de 17,964 fr., dont il faut défalquer les frais d'exploitation évalués à 8,996 fr., ce qui laisse un revenu net de 8,968 fr. par kilomètre et donne en moyenne 3 fr. 632 0/0, pour le capital employé. Il en serait à peu près de même avec le tracé de Laval à Angers.

Il s'agit donc uniquement de donner la préférence à celui des deux tracés qui doit le mieux réaliser le but qu'on se propose.

On lit dans l'Union, du Mans :

» Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, qu'une bande de conscrits s'était promené tranquillement vendredi dans les rues du Mans en chantant la *Marseillaise*. Ce fait avait été remarqué par d'autres que par nous; mais, d'après les renseignements recueillis auprès d'un certain nombre de témoins auriculaires, il a été constaté depuis que ces jeunes gens chantaient, non les fameux couplets dus au génie révolutionnaire de Rouget de l'Isle, mais d'autres paroles adaptées à l'air de la *Marseillaise*. La preuve, du reste qu'ils n'y mettaient ni malice ni mauvaise intention, c'est que, nous assure-t-on, ils faisaient une pause, entre chaque couplet, pour crier : Vive la France ! vive l'Empereur ! »

#### VILLE DE SAUMUR.

##### AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse :

Roé (Pierre), fusilier au 95<sup>e</sup> régiment de ligne;

Broquerie (Joseph), fusilier au 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

#### MAIRIE DE VERNANTES.

##### ASSEMBLÉE annuelle du premier dimanche de mai.

Le maire de Vernantes a l'honneur de porter à la connaissance du public que l'assemblée qui se tient chaque année au bourg de cette commune, le premier dimanche de mai, réunira à l'avenir différents jeux dont le programme sera renouvelé tous les ans. Celui de cette année consiste en :

Courses en sacs et en liberté ;  
Mât de cocagne ;  
Danses sous les halles ;  
Loterie ou tombola avec cent numéros gagnants ;

Le soir, brillant feu d'artifice.

Tous les divertissements seront gratuits, même la danse et la loterie, pour le tirage de laquelle il sera remis des billets, notamment

aux étrangers qui en réclameront aux commissaires.

Les prix qui seront distribués aux vainqueurs et les lots qui seront remis aux porteurs des numéros gagnants, consisteront en montres en argent, bijoux, couverts, foulards, gilets, cravates, vins fins, liqueurs, etc., etc.

Aide et protection seront accordées aux marchands, saltimbanques et autres industriels, qui n'auront aucune rétribution à payer. Les jeux commenceront à deux heures.

A la Mairie de Vernantes, le 1<sup>er</sup> avril 1864.

Le Maire, CHAMPNEUF.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### CONSTRUCTION

##### D'UN CLOCHER

A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Le président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas, de Saumur,

Préviens les entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 3 mai prochain, à une heure de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'un clocher à ladite église de Saint-Nicolas.

Le montant de la dépense s'élève à 24,775 fr. 39 c.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Saumur, le 9 avril 1864.

Le président du conseil de fabrique.

CH. BRUAS.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### VENTE DE MATÉRIAUX.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public qu'à partir de ce jour, on recevra, au secrétariat de la Mairie, les offres qui pourront être faites pour l'acquisition des matériaux de la maison occupée par M. Potet, chapelier, rue Saint-Jean.

Cette maison sera démolie à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 mars 1864.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

### Dernières Nouvelles.

Trieste, le 10 avril. — La députation mexicaine a été reçue à Miramar. L'empereur Maximilien a prononcé un discours en espagnol.

Il accepte la couronne impériale du Mexique et loue la magnanimité de Napoléon III, dont il gardera toujours la mémoire.

Londres, 10 avril. — Garibaldi a visité les chantiers de Plymouth, recevant les honneurs réservés aux autorités.

La communication télégraphique avec Bombay est établie.

On lit dans le Times :

Lord Clarendon ira prochainement à Paris en mission privée auprès de l'Empereur.

Copenhague, 10 avril. — Les batteries prussiennes de Düppel ont reçu des renforts. Elles ont tiré vendredi 1,150 coups et les assiégeants ont ouvert de nouvelles tranchées.

Berlin, 10 avril. — La canonnade est vive devant Frédéricia.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 mars 1864.

NAISSANCES. — 16, Blanche-Marie-Henriette Grégoire, rue de la Croix-Verte; — 22, Ernest Juillard, rue de la Visitation; — 23, René-Georges Napoléon, place du Marché-Noir; — 24, Albert Proust, au Huraudières; — Anna Chanut, rue de Fenet; — Emile-Léon Tête-d'Oye, montée du Fort; — 26, Albert Sauton, rue de la Visitation; — Armand-Clément Jubi, rue de l'Hôtel-Dieu; — 28, Georges-Auguste Maréchal, rue Saint-Jean; — 29, Eugène-Honoré Poitvin, rue Saint-Jean; — Auguste Lamoureux, rue du Petit-Pré; — Louis-Camille Derouet, rue du Portail-Louis; — 30, Marie-Joséphine Pivron, quai de Limoges.

MARIAGES. — 26, Auguste-Pierre Boureau, bijoutier, a épousé Anne Lambléu, couturière, tous deux de Saumur; — 29, Louis-Joseph Catteau, journalier, a épousé Sophie Chauveau, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Annie Maudin, lingère, 61 ans, femme Loyau, à l'Hôpital; — 17, François Duveau, rentier, 73 ans, rue Daillier; — 21, Auguste Raimbault, marchand de chiffons, 47 ans, à la Croix-Verte; — Hyacinthe-Marie-Jeanne Tiffoine, rentière, 93 ans, veuve de Denis Louet, rue de la Visitation; — Philibert Lacroix, boulanger, à Villebernier; — Marie-Adélaïde, domestique, 56 ans, veuve Pignot, à l'Hôpital; — 22, Angèle Davoine, 8 mois, rue de Nantilly; — Albert Charbon, 15 jours, rue Beaurepaire; — 23, Pélagie Boucher, rentière, 84 ans, rue de Fenet; — 25, Paul Guiot, chapelier, 34 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 28, René Loiseau, journalier, 65 ans, carrefour Dacier; — Jean-Pierre Arnaudeau, négociant, 52 ans, place de la Bilange; — Pierre-François Delaporte, propriétaire, 48 ans, rue d'Orléans; — Claude Vert, entrepreneur, 68 ans, à la Providence; — Olympe Gagnerie, 59 ans, épouse de Moyer, à Sainte-Gemmes; — Louis Besnard, débitant de tabacs, 80 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Laure-Louise Vinettié, charcutière, 29 ans, femme Cornilleau, rue de la

#### II. — LE PÈRE ET LA FILLE.

La première entrevue entre le capitaine et le fils de son ami eut lieu dans le jardin, où la chasse aux limaçons devenait tous les matins plus meurtrière. Après les salutations, le châtelain pria le jeune homme de se tenir droit et immobile à deux pas de lui, pour subir un examen minutieux.

— Beau garçon, s'écria-t-il, les yeux fixés sur le nouveau venu un peu embarrassé de sa contenance; figure loyale! air de bonne humeur! C'est tout le portrait de son père.

Lucien allait répondre qu'il passait pour avoir le nez des Mony, et peut-être aussi les cheveux assez mal plantés de la famille, quand le fer de lance destiné aux exécutions quotidiennes lui fut présenté en pleine poitrine et l'arrêta court.

— Pas un mot, pas un mouvement jusqu'à nouvel ordre, continua le vieux marin : vous ignorez, mon garçon, que je retrouve en ce moment un jeu de physionomie qui me rajeunit d'un demi-siècle. Quel dommage, après tout, que vous ne soyez pas votre père, votre père à vingt-cinq ans! Cela m'irait d'autant mieux, qu'à ce compte, je n'aurais plus moi-même qu'une trentaine d'années.

Fatigué de poser, Lucien rompit bravement la consigne, sans paraître s'apercevoir, cette fois, d'un nouveau signe de la main qui cherchait encore à l'écart. Marchant à côté du capitaine, toujours armé de son fer de lance couvert de rouille, le jeune homme rappela, avec beaucoup de tact et de sensibilité, des anecdotes qui tenaient de sa famille, et qui, toutes, faisaient honneur à M. Ploubère.

Ce dernier secouait la tête et riait tout bas.

— Bah! bah! il y a du tirage dans ces souvenirs, et le mémoire du bonhomme Mony n'était qu'à demi fidèle. Je vois pourtant qu'il pensait souvent à moi, comme, de mon côté, je pensais aussi souvent à lui. Drôle d'amitié que la nôtre, mon enfant, avec ses années de silence et ses retours soudains, toujours agréables. Alourdies par l'âge, ces amitiés-là ressemblent à de bonnes vieilles qui, tout en causant, au coin du feu, ferment les yeux, baissent la tête, font un petit somme, se réveillent, jasant de plus belle, et s'assoupissent de nouveau l'instant d'après, pour se réveiller encore.

La comparaison plut à Lucien. Il savait, du reste, que le vieillard ne manquait pas d'esprit naturel, bien que, comme nous l'avons déjà fait entendre, son enfance et sa première jeunesse eussent été pri-

vées de toute espèce de culture. Ce défaut d'éducation, trop visible encore dans la correspondance de M. Ploubère, n'avait pas été pour lui sans inconvénient. Assez modeste pour savoir ce qui lui manquait, et craignant toujours de laisser échapper quelque balourdise dès qu'il n'était plus au milieu de ses matelots, l'excellent homme, devenu enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, ne s'était montré dans les salons que le moins possible. Il était parvenu ainsi à la soixantaine sans avoir songé au mariage, quand les hasards de la vie le mirent en face d'une intrépide demoiselle, si peu faite pour l'isolement qu'il ne lui coûtait rien de renverser les rôles et d'adresser elle-même carrément au brave officier de marine une requête matrimoniale. Etourdi du coup, près à l'abordage au moment où il se croyait le plus en sûreté, le capitaine amena pavillon pour la première fois, et cette unique défaite lui coûta bientôt d'amers regrets. Vénérande de Roquincaille avait dit gaiement qu'elle aurait un mari, ne fût-il grand que comme la main; mais le mari, une fois déclaré de bonne prise, elle ne s'était nullement appliquée à le rendre heureux. De là, dans le ménage, de fréquentes bourrasques et de longs ennuis. L'époux était un mal appris, une âme vulgaire, un être à ne montrer

qu'en demi-jour, comme une pièce d'étoffe tarée et de mauvais teint. Jamais, pourtant, reproches n'avaient été moins mérités; car on peut être ignorant et un peu gauche sans être grossier, et naïf sans être sot.

L'ignorance et la gaucherie faisaient, hélas! leurs preuves tous les jours dans les citations trop multipliées du bonhomme, grand diseur de maximes et d'histoires. Quant à la naïveté, un seul trait donnera la mesure du reste. Fidèle à l'habitude qu'il avait de terminer autrefois ses lettres en priant sa femme d'embrasser pour lui sa petite Marceline, il trouvait tout naturel, une fois sa fille au couvent, de charger celle-ci d'une commission analogue envers les dames Augustines qui la dirigeaient : « Ne manque pas surtout, écrivait le vieux loup de mer, ne manque pas d'embrasser pour moi madame la supérieure et cette excellente mère Agathe, dont tu me dis tant de bien. » La jeune pensionnaire n'avait garde de reculer devant la recommandation paternelle, et toute la communauté en riait aux larmes.

L'histoire arriva jusqu'à Vénérande, et ce fut l'occasion d'une scène. Décidément son indigne mari n'avait pas la moindre idée des convenances.

(La suite au prochain numéro.)



Tonnelle; — 29, Lucile Lebreton, propriétaire, 68 ans, femme Barrier, rue de l'ancienne-Messagerie; — Henriette Marguerite Bourdon, en religion sœur Saint-Martin, 45 ans, à la Gueule-du-Loup; — 31, Louise Mézange, 8 ans, à la Providence; — Marie Juteau, journalière, 83 ans, célibataire à l'Hôpital; — Marie Gasnault, fileuse, 70 ans, veuve Girard, à l'Hôpital.

**Marché de Saumur du 9 Avril.**

Froment (l'hectol.)	17 35	Huile de lin.	54 —
2 <sup>e</sup> qualité	16 68	Paille hors barrière	30 60
Seigle	10 —	Foin . . . id.	66 60
Orge	9 —	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	9 —	Graine de trèfle	45 —
Fèves	11 50	— de luzeine	57 —
Pois blancs	26 —	— de colza	26 —
— rouges	22 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	57 50	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	—

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1863,	1 <sup>re</sup> id. 52 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id. 48 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 45 à »
La Vienne, 1863.	1 <sup>re</sup> id. 32 à 36

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à »
Restigny 1863.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	80 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE OUVRARD père.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de Commerce de Saumur, le 11 avril 1864, le feu sieur Ouvrard père, entrepreneur, décédé à Saumur, où il demeurait, le 18 avril 1863, a été déclaré en état de faillite.

M. Jules Picherit, juge, a été nommé commissaire de la faillite, et M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE OUVRARD père et fils.**

Le même jugement déclare aussi en état de faillite la société qui a existé entre le sieur Ouvrard père et le sieur Eugène Ouvrard, entrepreneur, demeurant à Saumur, son fils, depuis l'année 1861, jusqu'au décès du sieur Ouvrard père, et nomme pour commissaire de cette faillite, M. Jules Picherit, et pour syndic provisoire, M. Cormery, sus-nommé.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE SANZAY.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Sanzay, boulanger, demeurant à Doné, sont invités à se présenter le mardi 19 avril courant, à 11 heures 1/2 du matin, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 17 avril 1864, à l'heure de midi, il sera procédé, par le ministère de M. LOISELEUR, notaire à Nueillé, assisté de M. BOUILLY, son collègue, notaire à Brain, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de feu M. Louis-Michel MEIGNAN. La vente aura lieu au bourg de la commune de Brain-sur-Alionnes, en la demeure de feu M. MEIGNAN.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc. (174)

**A VENDRE**

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN de

**LA MINOTERIE DE SAUMUR**

Située à la Croix-Verte, route du Mans.

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

Etude de M<sup>e</sup> E. Leroux, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS**

Situées à Bagneux, rue des Pauvres. Pour entrer en jouissance le 24 juin 1864.

Moyennant 7,500 francs chacune. S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LEROUX. Facilités pour payer. (165)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE PAR ADJUDICATION,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, Le dimanche 1<sup>er</sup> mai 1864, à midi.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 33, occupée par M. Boutin, marchand gantier.

Prix de revient : 14,000 francs. — Mise à prix : 8,500 francs.

2<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 31, occupée en partie par M. Ratouis, ébéniste.

Prix de revient : 33,800 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, place du Chemin-de-Fer, en face la gare des voyageurs; avec deux jardins, bassin et pièce d'eau.

Prix de revient : 27,000 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

Pour la désignation voir les placards affichés.

Toutes facilités seront données pour les paiements. S'adresser, pour visiter les biens et traiter avant l'adjudication, à M. BARRABANT, près la gare, et à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Une MAISON, avec vastes servitudes, place du Petit-Thouars. Une MAISON, rue du Petit-Pré. S'adresser audit notaire. (161)

Etude de M<sup>e</sup> BRAYER, notaire à Chouzé (Indre-et-Loire).

**A VENDRE DEUX MOULINS A VENT**

En Pelouze, commune de Chouzé.

Chaque moulin contient une paire de meules, montées à l'anglaise, et tous les accessoires, bluterie pour fleur.

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, et 17 ares de terre labourable autour des moulins, le tout en un seul tenant.

Une très-belle clientèle est attachée à ces moulins. Entrée en jouissance de suite.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BRAYER, notaire à Chouzé. (164)

**TRÈS-VASTE REMISE A LOUER.**

S'adresser à M. LECHAT. (7)

**DEMANDE D'EMPRUNT.**

On demande à emprunter une somme importante, avec les plus amples garanties. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> J.-J. NOIRMANT, avoué à Tours, rue Saint-Martin, n<sup>o</sup> 2.

**ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MAHOUEAU, notaire à Tours, Le lundi 18 avril 1864, à midi,

**D'UN FONDS DE COMMERCE**

de Fondeur-Plombier,

Exploité à Tours, rue Saint-Martin, n<sup>o</sup> 20, par feu M. BLAIVE-GAUDRY.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> MAHOUEAU, notaire à Tours, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> NOIRMANT, avoué poursuivant, à Tours; 3<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> BONNICHON, avoué à Tours. (160)

**A VENDRE**

UNE MAISON Située rue de Bordeaux,

Ayant six chambres au rez-de-chaussée et au premier, cour, jardin. S'adresser à M. François PERCHER, agent d'affaires et expert, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 21. (146)

**A VENDRE**

MAISON DE CAMPAGNE, Terres labourables et vignes,

Situés dans la banlieue de Saumur. Conditions exceptionnelles. S'adresser à M. François PERCHER, agent d'affaires et expert, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 21. (147)

**A VENDRE**

MAISON Située à Saumur, rue des Capucins, avec COUR et JARDIN.

S'adresser à M. François PERCHER, agent d'affaires et expert, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 21. (148)

**A VENDRE**

UNE JOLIE JUMENT, Agée de 5 ans,

Achetée au haras de Saumur, lors de la réduction de l'effectif. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864, PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (78)

**ON DEMANDE à acheter un CHEVAL ou une JUMENT, âgé de 8 à 12 ans, propre à la selle et parfaitement dressé.**

S'adresser au capitaine de gendarmerie à Saumur. (169)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864, MAISON

Avec Écuries, Remises, autres Servitudes, Cour et Jardin, Située rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, 53. (152)

**SOUFRE SUBLIMÉ**

**GARANTI PUR, Pour le Soufrage de la Vigne,**

A 35 fr. les 100 kilog. — Valeur, 30 jours. Chez M. PERALO, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

**LA VILLE DE SAUMUR,**

**Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU, Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC. A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**Maladie de la Vigne.**

**POUDRE ANTI-OÏDIQUE**

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux. Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BERNARD, rue Beaurepaire. (162)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 9 AVRIL.			BOURSE DU 11 AVRIL.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66	»	»	»	05	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	93	30	»	20	»	»	»
Obligations du Trésor.	440	»	1 25	»	»	»	»
Banque de France.	3300	»	5	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1275	»	5	»	»	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1240	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	660	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	770	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	1052	50	3 70	»	»	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	860	»	»	»	»	»	»
Orléans (estampillé).	900	»	5	»	»	»	»
Orléans, nouveau.	805	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	977	50	5	»	»	»	1 25
Est.	485	»	5	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	940	»	2 50	»	»	»	»
Lyon nouveau.	886	25	1 25	»	»	»	1 25
Midi.	653	75	7 50	»	»	»	»
Ouest.	498	75	»	»	»	»	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1655	»	»	1 25	»	»	»
Canal de Suez.	473	75	»	»	»	»	1 25
Transatlantiques.	530	»	1 25	»	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	67	90	»	10	»	»	»
Autrichiens.	421	25	1 25	»	»	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	552	50	1 25	»	»	»	»
Victor-Emmanuel.	366	25	»	»	»	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»	»
Romains.	340	»	»	1 25	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	616	25	1 25	»	»	»	»
Saragosse.	585	»	»	1 25	»	»	3 75
Séville-Xérés-Séville.	405	»	»	5	»	»	»
Portugais.	337	50	7 50	»	»	»	2 50

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	303	75	»	»	»	»	»	»
Orléans.	295	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293	75	»	»	»	»	»	»
Ouest.	291	25	»	»	»	»	»	»
Midi.	292	50	»	»	»	»	»	»
Est.	290	»	»	»	»	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.